



CRITERES DE PARTICIPATION A LA 1ERE MANCHE DE COUPE DE FRANCE CYCLO-CROSS (RAZES) ET ORDRE DE GRILLE DE DEPART

- **Catégorie cadets/cadettes**

Suite à la forte augmentation de participation des coureurs cadets en Coupe de France, il a été décidé de limiter la participation en mettant en place des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs. Le quota pour l'Ile de France est de 12 coureurs. Le déplacement, hébergement ... est à la charge du club (pas de sélection régionale)

L'ordre des coureurs sur la grille de départ sera défini en fonction des résultats obtenus :

- Top 30 à la coupe de France cadets 2017/2018
- Top 30 au championnat de France cadet 2018
- Top 5 à la 1^{ère} manche de la coupe d'Ile de France à la Ferte Gaucher (7 octobre 2018)
- Top 5 à la compétition de Meaux (30 septembre 2018)
- Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Ile de France (pour obtenir le quota)
- Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure

Les engagements devant se faire par le comité régional avant le lundi 8 octobre, il vous est donc demandé de confirmer votre volonté de participer à cette manche, avant même la parution de l'ordre de la grille de départ au plus tard le dimanche 7 octobre 2018 via le formulaire ci-dessous : (L'inscription des 12 coureurs cadets/cadettes se fera dans l'ordre des critères définis ci-dessous)

REPLIR LE FORMULAIRE

- **Autres catégories**

L'ordre des coureurs sur la grille de départ sera défini en fonction des résultats obtenus :

- Classement UCI
- Top 20 à la coupe de France de la catégorie 2017/2018
- Top 20 au championnat de France de la catégorie 2018 (critères FFC)
- Top 5 à la 1^{ère} manche de la coupe d'Ile de France à la Ferte Gaucher (7 octobre 2018)
- Top 5 à la compétition de Meaux (30 septembre 2018)
- Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Ile de France
- Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeure

L'inscription, déplacement, hébergement ... est à la charge du club (pas de sélection régionale)